



ASBL INSTITUT SAINT-BONIFACE-PARNASSE

Conseiller(ère) principal(e) d'éducation (CPE)

Appel à candidatures

Accès à la fonction

Formation exigée : Baccalauréat ou Master avec titre pédagogique.

Ancienneté de service : Minimum deux années de service dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Périodes NTPP : Temps plein.

Durée de la mission : Mission d'un an renouvelable

Entrée en fonction : 24 août 2026.

Cadre de fonction

La fonction de Conseiller(ère) principal(e) d'éducation (CPE) propre à l'Institut constitue une fonction d'encadrement intermédiaire au sein de l'établissement. Le/La CPE agit par délégation de la Direction et inscrit son action dans le cadre du projet d'établissement, du règlement d'ordre intérieur et des orientations éducatives de l'école.

La fonction vise à assurer une cohérence éducative forte, coordonner et soutenir l'action des équipes éducatives, garantir un cadre éducatif structurant et favoriser une articulation fluide entre la Direction, les équipes éducatives, les enseignants, les élèves et les familles.

Les éducateurs et éducatrices constituent la première ligne d'intervention éducative auprès des élèves. Le/La CPE intervient en seconde ligne, dans les situations nécessitant un niveau de coordination, de régulation ou d'arbitrage supérieur.

1. Coordination et encadrement de l'équipe éducative

- organise, encadre et supervise les services des éducateurs et éducatrices, y compris les horaires et les répartitions de tâches ;
- accompagne l'intégration des nouveaux membres du personnel relevant de son service ;
- assure l'accompagnement professionnel et l'évaluation des membres de son équipe ;
- anime et coordonne les réunions de l'équipe éducative ;
- veille à la cohérence des pratiques éducatives et à la circulation des informations ;



ASBL INSTITUT SAINT-BONIFACE-PARNASSE

2. Pilotage éducatif et suivi des élèves

- est responsable du suivi de la fréquentation scolaire et des absences ;
- veille à l'application du règlement d'ordre intérieur et à la cohérence du suivi disciplinaire ;
- coordonne la gestion des situations éducatives complexes ou récurrentes ;
- assure le suivi des sanctions disciplinaires et de leur gradation ;
- participe, en collaboration avec la Direction, aux procédures d'exclusion définitive et de refus de réinscription ;
- contribue à la construction d'un cadre éducatif clair, structurant et lisible pour les élèves ;
- exerce une autorité éducative assumée, cohérente et stable ;
- porte une attention constante à l'ensemble des élèves et à la qualité du climat scolaire ;

3. Relations avec les familles et les partenaires externes

- assume les contacts avec les familles lorsque les situations nécessitent un niveau de régulation supérieur ;
- assure les relations avec les services externes lorsque la situation dépasse la gestion éducative ordinaire ;
- agit comme interlocuteur privilégié des autorités et services extérieurs liés au suivi des élèves ;

4. Coordination matérielle et organisationnelle

- coordonne les attributions des locaux ;
- supervise la gestion des clés des locaux spécifiques et des casiers de l'équipe enseignante ;
- veille à la gestion du matériel pédagogique et des équipements des locaux de cours ;
- participe à l'organisation logistique des réunions de parents ;
- coordonne les dispositifs organisationnels liés aux journées portes ouvertes en collaboration avec la Direction adjointe.

5. Contribution aux dispositifs institutionnels et pédagogiques

Le cas échéant, le/la Conseiller(ère) principal(e) d'éducation pourra être amené(e) à travailler en étroite collaboration avec la Direction à la mise en place et au suivi de dispositifs institutionnels et pédagogiques liés notamment à l'implémentation du tronc commun, à l'accompagnement



ASBL INSTITUT SAINT-BONIFACE-PARNASSE

personnalisé, au dossier d'accompagnement de l'élève (DACCE) ou à toute autre évolution organisationnelle ayant un impact sur le suivi éducatif des élèves.

Profil recherché et compétences attendues

- adhère au projet éducatif et pédagogique de l'établissement ;
- dispose d'une bonne connaissance du fonctionnement de l'enseignement secondaire et des réformes en cours ;
- est capable de travailler en équipe et de soutenir des dynamiques collectives de collaboration ;
- dispose de compétences solides en coordination, communication professionnelle et gestion d'équipe ;
- est capable d'exercer une fonction d'encadrement intermédiaire dans un cadre institutionnel clair ;
- fait preuve de discernement et de stabilité dans la gestion des situations complexes ;
- dispose d'une capacité d'organisation, de priorisation et de suivi des dossiers ;
- exerce son autorité de manière cohérente, structurante et respectueuse du cadre institutionnel ;
- est capable de soutenir les équipes sans se substituer à elles ;
- fait preuve de discrétion professionnelle et de sens des responsabilités.

Modalités de candidature

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante : directionhumanites@saint-boni.be avec en copie le secrétariat de direction : secretariat.direction@saint-boni.be Elles devront parvenir à la direction pour le 5 juin à minuit au plus tard.

Le dossier de candidature comprendra :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation dans laquelle le candidat ou la candidate précisera sa vision de la fonction de Conseiller(ère) principal(e) d'éducation.

Une première sélection des candidatures sera réalisée sur dossier.

Les candidats et candidates retenue(s) seront invité(e)s à un entretien qui se tiendra le mardi 9 juin 2026 dans l'après-midi.